

Résolution adoptée lors du XII^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement francophones (Québec, 17-19 octobre 2008)

RÉSOLUTION SUR LES DROITS DE L'ENFANT

Nous fondant sur les dispositions prises dans la Charte de la Francophonie adoptée en novembre 2005 en son titre 1 ainsi que sur les orientations définies dans le cadre stratégique décennal de la Francophonie en matière de consolidation de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'État de droit ;

Rappelant l'adoption de la Déclaration de Bamako en novembre 2000 et de la Déclaration de Saint-Boniface en mai 2006 ;

Nous félicitant des actions de concertation et de coopération menées par la Francophonie en faveur de la promotion et de la protection des droits des enfants au sein de l'espace francophone ;

Soulignant la célébration, en 2009, du 20^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant ratifiée par l'ensemble des pays francophones et considérant l'importance de ses protocoles facultatifs concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ainsi que la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants ;

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Québec, du 17 au 19 octobre 2008,

- **Encourageons** les États membres de la Francophonie qui ne l'ont pas fait à ratifier et à mettre en application les protocoles facultatifs à la Convention internationale des droits de l'enfant;
- **Invitons** la Francophonie à renforcer ses activités de sensibilisation et d'éducation visant à promouvoir davantage les droits universels, indivisibles, interdépendants et inaliénables des enfants, selon une approche holistique qui prend en considération les principes de non discrimination, d'intérêt supérieur de l'enfant, de droit de vivre, de survivre et de se développer, et de participation, et ce, en étroite concertation avec les institutions du système des Nations Unies concernées ainsi qu'avec les organisations régionales appropriées;
- **Encourageons** la Francophonie à s'associer à la célébration du 20^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant.